



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 21 JUN 2016
DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Depuis des semaines, le gouvernement, sourd aux revendications, prétend imposer sa réforme du code du travail très largement inspirée des thèses du patronat et dont une majorité de salariés, voire de citoyens, ne veut pas.

A la DGFIP, la surdité de la Direction Générale n'est pas moindre. Prenant exemple sur le Premier ministre, le Directeur Général n'hésite pas à passer en force en érigeant en « lignes directrices » les pistes de réflexion présentées en groupe de travail alors même que les discussions avec les organisations syndicales sont en cours.

Le Secrétaire d'État au budget, tout aussi sourd, a déclaré assumer les suppressions d'emplois comme les restructurations du réseau, oubliant au passage les semi promesses qu'il avait données à entendre au moment de l'annonce du prélèvement à la source.

Qu'il s'agisse de la Loi Travail ou des réformes structurelles en cours dans de nombreux secteurs dont la DGFIP, tous ces projets relèvent de la même idéologie de « moins disant social ».

A la DGFIP les restructurations incessantes, liées aux suppressions d'emplois continues et à l'impact de la réforme territoriale conduisent déjà à une rupture de l'égalité républicaine.

Au sein de ses « lignes directrices », le Directeur Général exhorte l'ensemble des personnels à la résignation et à l'adaptation permanente dans un contexte de diminution constante des moyens, alors que dans le même temps il lance notamment des expérimentations préfigurant à terme la disparition du comptable public dans le secteur local.

Dans ce document et au-delà de la stigmatisation de ceux qui seraient nostalgiques d'un passé révolu simplement parce qu'ils conservent l'ambition d'un service public

de qualité auprès de l'usager, le Directeur Général n'hésite pas à justifier sa politique de réduction du réseau en invoquant la fragilité des petites structures.

Quelle hypocrisie, alors que les plans de suppressions d'emplois successifs n'ont eu de cesse de fragiliser ces équipes et leurs conditions de travail !

Sans états d'âmes, le Directeur Général assume cette stratégie de démantèlement et renonce à tenter d'obtenir des moyens humains et budgétaires pour assurer l'ensemble des missions

Pour **F.O.- DGFIP**, cela revient à renoncer à une administration financière, fiscale et économique à la hauteur des enjeux du monde d'aujourd'hui.

La concomitance de la publication des « lignes directrices » avec la réception des lettres de cadrages préalables au débat d'orientation budgétaire, ne laisse guère de doute sur les perspectives budgétaires de la DGFIP, avec 2 % de moins dans les effectifs et un budget en diminution de 5 %.

Concernant le projet de retenue à source, chantier qui va générer une augmentation de charge de travail dans certains services, nous n'accepterons pas que la DGFIP soit le bouc émissaire d'un échec de la mise en œuvre de cette pseudo-réforme, faute de moyens suffisants.

Les fonctionnaires de la DGFIP n'ont plus à démontrer leur technicité et leur conscience professionnelle. Il serait d'autant plus inacceptable qu'ils fassent les frais d'une réforme hasardeuse de la collecte de l'impôt et d'une communication gouvernementale tout aussi hasardeuse.

Une reconnaissance des efforts accomplis serait en revanche beaucoup plus normale à travers une revalorisation significative du régime indemnitaire des agents de la DGFIP.

Sur ce point, nous condamnons les intentions de la Direction Générale de ramener au régime standard les spécificités indemnitaires de la DGFIP liées à la technicité des agents, sous prétexte de la mise en place du RIFSEPP dont **F.O.- DGFIP** demande l'abandon.

L'ordre du jour de ce Comité technique n'échappe, pas une fois encore, à une déclinaison locale des orientations stratégiques nationales visant à faire passer la DGFIP à une ère industrielle dont les conséquences ne manqueront pas d'avoir de lourds impacts sur les missions et sur l'intérêt que les agents trouveront à les exercer.

En effet les projets évoqués dans vos fiches pour 2018-2019 reprennent certaines des actions définies au sein des lignes directrices du Directeur Général, avec notamment l'accentuation des fusions de services, la mise en place de pôles, et l'expérimentation « back office » / « front office » dans le secteur public local.

En ce qui concerne ce soi-disant service d'appui au réseau dans le secteur local, **F.O.- DGFIP** y voit avant tout une transformation prévisible des postes comptables en coquille vide, dans la mesure où la quasi-totalité des missions seront impactées.

Là encore, le Directeur Général s'apprête à sacrifier, à terme, ce pan de nos missions au motif que certaines grandes collectivités auraient émis le souhait de ces « back office ».

Pour **F.O.- DGFIP**, un tel dispositif pose aussi la question de la responsabilité du comptable et de ces relations avec le ou les ordonnateurs dans la mesure où il ne maîtrisera plus la chaîne de travail.

Nous viendrons en séance, Madame la Présidente, sur les autres points à l'ordre du jour de ce Comité technique local, et nous rappellerons nos revendications.

F.O.- DGFIP réaffirme solennellement que les réformes structurelles à la DGFIP relèvent d'une logique d'austérité budgétaire, et d'objectif de démantèlement des services publics financiers.

F.O.- DGFIP considère que seules la construction et l'amplification du rapport de force pourront imposer d'autres choix et faire échec à la destruction programmée de pans entiers de nos missions.